



action a fin de subsides, comment s y prendre?

Par **cylou29**, le **07/08/2009** à **11:48**

bonjour

je voudrais entamer une action a fin de subsides contre le pere de ma fille (non reconnue). j aime savoir comment proceder pour entamer cette action. le pere peut il suite a ca obtenir des droits sur l enfant?

Par **jeetendra**, le **07/08/2009** à **12:07**

bonjour, le mieux c'est par l'intermédiaire d'un avocat d'intenter une [fluo]action judiciaire en recherche de paternité naturelle,l'action à fins de subsides sera exercée, subsidiairement à une action en recherche de paternité.[/fluo] L'action sera exercée devant le Tribunal de Grande Instance (résidence de l'enfant), le recours à un avocat est obligatoire, courage à vous, cordialement .